



# Mairie d'Ymonville

## ARRETE DE POLICE DE LA CIRCULATION N° 28-2022

Le Maire de la commune d'Ymonville,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 100-2, R411-5, R 411-5, R 411-8, R 411-8 et R 411-25 à R 411-28

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213.1 à L.2213-6 ;

**Vu** la demande formulée par l'entreprise BSTP Centre Travaux 1 Rue des Muids à INGRE (Loiret) en date du 20 septembre 2022 représentée par Monsieur Xavier TROISPOUX ;

**Considérant** qu'en raison du déroulement des travaux d'aménagement d'une aire de retournement et de reprofilage de voirie Chemin des Gailloux, effectués par l'entreprise BSTP Centre Travaux

### ARRÊTÉ :

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 26 septembre 2022 pour une durée de 30 jours, la circulation Chemin des Gailloux, pour les deux sens de circulation, se fera par une circulation alternée manuelle avec empiètement sur chaussée.

**Article 2** : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

**Article 3** : Pendant les travaux, aucun stationnement, ni dépassement pour véhicules légers et poids lourds, ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux excepté pour les véhicules affectés au chantier.

**Article 4** : La signalisation réglementaire de chantier et de régulation de la circulation sera établie conformément à l'instruction ministérielle visée dans les attendus. Elle sera mise en place par l'entreprise BSTP Centre Travaux et sous sa responsabilité.

**Article 4** : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public :

- Par affichage à la mairie
- Par affichage sur le chantier

**Article 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la gendarmerie des Villages Vovéens
- Entreprise BSTP de INGRE (Loiret)

Fait à Ymonville, le 20 septembre 2022

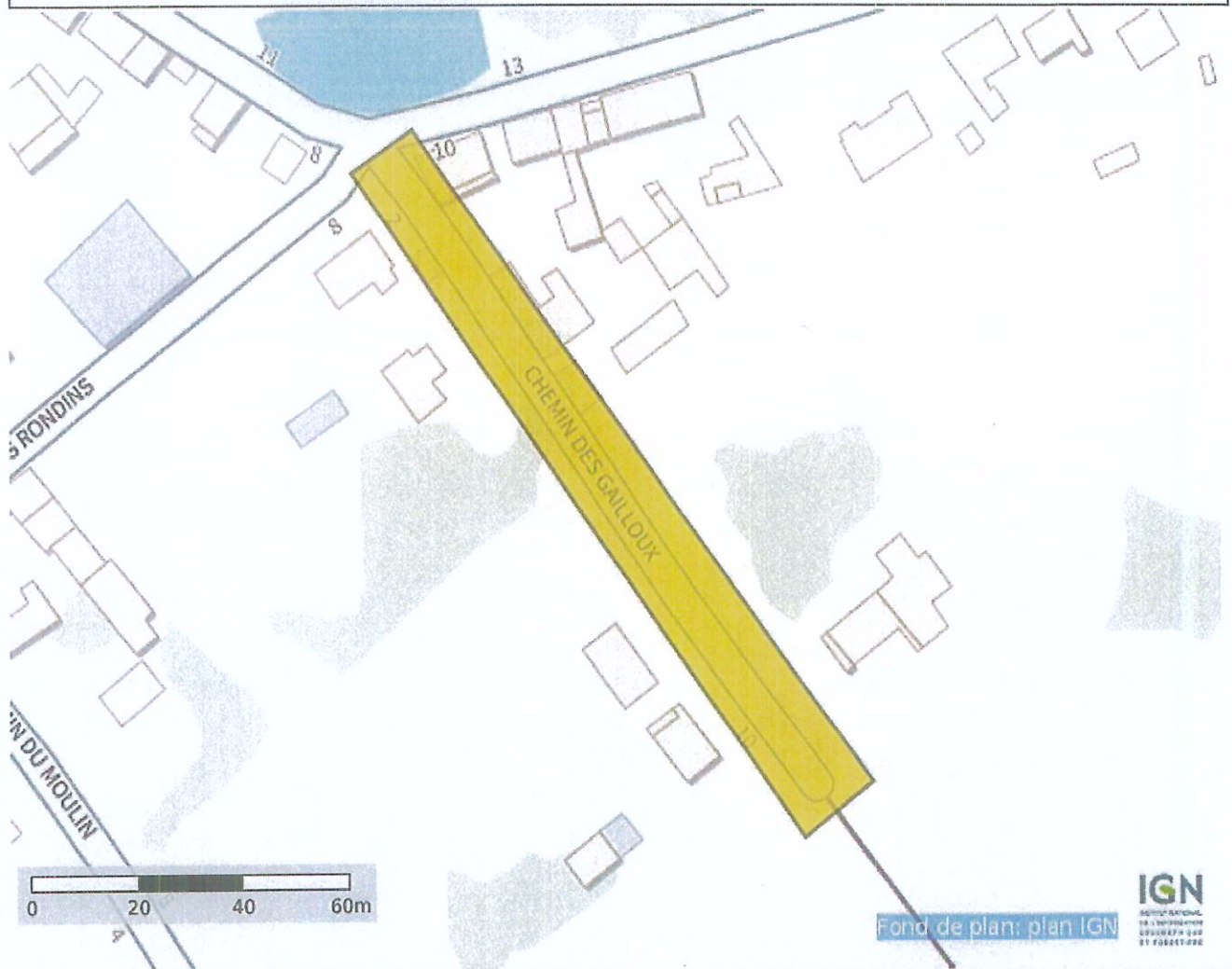
Le Maire



Laurent CASSONNET

# Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

607492.9040568263

6796308.284250017

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

1,75388500994692 48,26006673727011  
1,75405934454974 48,26015601532131  
1,75287917258318 48,26120955511959  
1,75272494556483 48,26114259349043  
1,75388500994692 48,26006673727011

(PlanDetail\_Protys\_v1.01)